LA FRETTE SUR-SEINE
Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-13-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

2025/1
Département du Val d'Oise
Ville de la Frette-sur-Seine

Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale du 31 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/13

Nombre de Membres
en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :
M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente
Mme Carole BERGER JACOB, Mme Ghislaine CLEMENT, Mme Marie-José DASSONVILLE, M. Michel BOULESTEIX, M. Jean DECROIX M. Jean-Michel GARROY, Mme Marie-Hélène GOIX, M. Christian TETARD, Mme Bernadette VOOGSGERD.

Absents :
M. Guy BIGNON, Mme Chimina NEGLOKPE

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet :**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DU CCAS**

Depuis le 1er janvier 2005, le Conseil départemental assure la gestion pleine et entière du dispositif du Fonds de Solidarité Logement – FSL qui permet notamment d'aider les familles en grande difficulté à payer leur facture d'eau, d'énergie, de téléphone, et à accéder au logement. Principalement financé par le Département et l'Etat, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la CAF, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et, spécifiquement sur le volet énergie, par les communes.

Le Conseil départemental indique au Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qu'une hausse significative du nombre d'aides accordées a été constatée pour les deux dernières années. Cette hausse s'est considérablement amplifiée (+37,97%) au cours des 5 premiers mois de l'année 2024.

Pour l'année 2023, 37 aides du FSL ont été accordées aux administrés, représentant une dépense de 13 356,38 €.

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-13-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Dès lors, pour garantir la pérennité du dispositif et donner au FSL les moyens d'apporter des réponses adaptées aux ménages concernés, le Conseil départemental sollicite du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale une participation.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE que la participation du Centre Communal d'Action Sociale de La Frette sur Seine au Fonds de Solidarité pour le Logement sera de 300 € (trois cent euros) pour l'année 2025.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6514.424.105 de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Philippe AUDEBERT